



Munich Personal RePEc Archive

Marginalized areas and development: breeding systems and pastoral improvements in the Gard

BOYER, Philippe

CEMAGREF (now Inrae) Montpellier (France), Université
Paul-Valéry Montpellier (France)

1984

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/105963/>
MPRA Paper No. 105963, posted 09 Feb 2021 14:58 UTC

Espace rural

- 6 -

Espaces marginalisés et
développement :

Systemes d'élevage et
améliorations pastorales dans le
Gard

Philippe Boyer

1984

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. Arrière-pays et zones « défavorisées »	5
Le programme des aides publiques aux « améliorations pastorales »	7
Possibilités régionales d'intensification fourragère et pastorale	7
Dynamique globale du recours à la procédure	9
<i>Une panoplie limitée d'aménagements, surtout adaptés au « modèle ovin laitier »</i>	9
<i>Un recours répété aux aides, par une clientèle qui se forme pour l'essentiel pendant les premières années de fonctionnement de la procédure</i>	9
<i>Inégalité dans l'importance des réalisations</i>	10
La diversité régionale des systèmes de production	10
Productions animales et systèmes d'élevage	13
<i>Élevage ovin laitier des Causses</i>	13
<i>Élevage ovin viande des Cévennes</i>	14
<i>Élevage ovin viande des Garrigues</i>	14
<i>Élevage caprin (Cévennes et Garrigues)</i>	14
<i>Élevages bovins</i>	15
Exploitation des ressources fourragères et pastorales	15
<i>Structure de la surface fourragère et pastorale</i>	15
<i>Présence d'un système cultural sur la surface de base</i>	15
L'insertion des améliorations pastorales dans les systèmes d'exploitations	16
Systèmes techniques et recours à la procédure	16
<i>Typologie des systèmes techniques d'utilisation des ressources fourragères et pastorales</i>	16
<i>Logique d'utilisation de l'espace et recours aux « améliorations pastorales » dans chaque système technique</i>	17
« Trajectoires de développement » des exploitations et recours à la procédure	20
<i>Typologie des stades de développement des exploitations</i>	20
<i>Un recours massif à la procédure dans les exploitations en renouvellement élargi (groupe III)</i>	22
<i>Un recours très limité dans les exploitations en déclin (groupe I)</i>	24
<i>Un recours modeste et relativement innovant dans les exploitations en renouvellement simple (groupe II)</i>	24
<i>La procédure est peu adaptée aux besoins des éleveurs qui reconstituent une exploitation sur des espaces marginalisés par l'abandon ou la régression des pratiques d'exploitation (groupe IV)</i>	24
Bilan régional	25
Les Causses	25
Les Cévennes	26
Les Garrigues	27
Conclusion	27
Bibliographie	29

Cette publication correspond à un mémoire de DEA (diplôme d'études approfondies) de Géographie de l'aménagement, option Espace rural, présenté à l'Université Paul-Valéry en octobre 1983.

La recherche a été réalisée à la division Production ovine au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF, Montpellier), dans le cadre d'une étude faite à la demande de la Direction départementale de l'agriculture du Gard.

Ce document est la version définitive de l'auteur, elle diffère légèrement de la version publiée.

Carte 1. Le département du Gard



Résumé

De 1976 à 1985, afin de conforter l'activité agricole, les éleveurs de l'arrière-pays du département du Gard (régions agricoles des Causses, Cévennes et Garrigues) ont eu accès à un dispositif de subventions publiques d'équipement pour réaliser des améliorations foncières destinées à réinsérer dans un processus plus productif des territoires (parcours, landes) sous-exploités. Désignés sous le terme d'« améliorations pastorales », les aménagements subventionnés consistaient essentiellement en l'implantation de prairies temporaires par défrichement et semis afin de sécuriser l'alimentation des troupeaux (principalement, ovins viande et caprins laitiers en Cévennes et Garrigues, ovins laitiers dans les Causses) et dans la pose de clôtures destinées à intensifier et rationaliser le pâturage.

Sur la base d'une enquête auprès d'exploitants bénéficiaires de cette procédure, l'étude analyse l'insertion de cette offre technique dans la diversité des systèmes de production et des trajectoires socio-économiques des exploitations. La nature (type d'aménagement) et l'importance (longueur de clôtures posées, superficie défrichée et semée) du recours aux « améliorations pastorales » sont ainsi resitués dans une grille typologique croisant, d'une part, les modes d'utilisation des surfaces fourragères (importance et nature de la « surface de base », ancrage foncier des exploitations et siège de l'intensivité fourragère) et pastorales (emploi de la clôture, gardiennage) et, d'autre part, le stade de développement des exploitations (renouvellement rétréci, simple, ou élargi).

L'offre technique paraît surtout convenir aux exploitations ovines laitières, qui, par rapport aux élevages plus marginalisés des autres régions, bénéficient de conditions naturelles et socio-économiques plus favorables à son adoption.

Mots clés : pastoralisme ; développement agricole ; zones défavorisées

Abstract

From 1976 to 1985, in order to strengthen agricultural activity, the breeders of the hinterland of the French "department" of Gard (agricultural regions of *Causses*, *Cévennes* and *Garrigues*) have had access to a system of public equipment subsidies to carry out land improvements intended to reintegrate into a more productive process the underexploited territories (rangelands, barrens). Called "pastoral improvements", the subsidized land improvements works consisted essentially of the creation of temporary meadows by land-clearing and seeding in order to secure the feeding of herds (mainly sheep meat and dairy goats in the Cévennes and Garrigues, dairy sheep in the Causses) and in the laying of wire fences to intensify and rationalize pasture.

On the basis of a survey of farmers benefiting from this procedure, the study analyses the integration of this technical offer into the diversity of production systems and socio-economic trajectories of farms. The nature (type of land improvement work) and the importance (length of fences laid, area cleared and sown) of the use of «pastoral improvements» are thus placed in a typological grid combining, on the one hand, the modes of use of fodder areas (importance and nature of the "base surface", land anchorage of farms and location of forage intensivity) and pastoral (use of fencing instead of herding) and, on the other hand, the stage of development of farms (narrow, simple, or extended renewal).

The technical offer seems to be particularly suitable for dairy sheep farms, which, compared with the more marginalised farms in other regions, benefit from natural and socioeconomic conditions more favourable to its adoption.

Key words : pastoralism; agricultural development; disadvantaged areas

Espaces marginalisés et développement : systèmes d'élevage et améliorations pastorales dans le Gard

Philippe BOYER

Introduction. Arrière-pays et zones « défavorisées »

L'objet de la présente étude est d'analyser différentes pratiques d'aménagement parcellaire adoptées par des éleveurs bénéficiaires de subventions publiques pour « l'amélioration pastorale » dans trois groupes de régions¹ du département du Gard : les Causses (Larzac et Causse Noir) ; les Cévennes ; la zone d'action de l'Association Syndicale Autorisée (ASA²) des Garrigues du Gard qui relève essentiellement des régions agricoles « Garrigues » et « Soubergues » ; toutefois, certains adhérents se trouvent en « Vallée du Rhône » et en « Bas-Vivarais ».

À ces diverses composantes de l'arrière-pays gardois correspondent des paysages et des systèmes d'exploitation fortement typés.

Sur les Grands Causses, la marque du calcaire, roche poreuse et soluble, est omniprésente (phénomènes karstiques), avec l'enfouissement des eaux, la ciselure des reliefs superficiels (lapiès), la maigreur des sols (sauf dans quelques bas-fonds). Sur ces hauts plateaux, entre les entailles de profondes vallées, s'étale un paysage de steppe rase, parsemée de ligneux bas (buis, genévriers) et coupée de quelques boisements récents. Après la phase d'exode rural et de déstructuration économique de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, l'exploitation agricole a trouvé sa sauvegarde en se spécialisant dans la production de lait de brebis collecté par les fromageries de Roquefort.

Dans les Cévennes granitiques et schisteuses, les crêtes et les vallées étroites divisent le pays « en une succession de monde clos » (AREEAR, 1975). La décomposition des systèmes anciens de polyproduction associés à des formes diverses de pluriactivité (artisanat interne ou industries bordières) a entraîné l'abandon des territoires cultivés (terrasses, « faïsses ») et des hameaux. L'élevage ovin (viande) ou caprin (fromages) tend à devenir la principale forme de survie de l'activité agricole.

Dans les Garrigues, les phénomènes karstiques, quoique atténués, donnent leur livrée au paysage, décomposé en une mosaïque associant des taillis plus ou moins clairs de chênes verts, des formations arbustives, des friches buissonneuses et des pelouses. Sur les plateaux, la tradition pastorale maintient un nombre sans cesse réduit de troupeaux d'ovins, tandis que dans les bassins marneux, au voisinage des villages, céréaliculture et viticulture manifestent une plus grande capacité de résistance.

Les régions agricole concernées présentent, par-delà leurs spécificités, des caractères communs qui les désignent dans le langage courant comme « zones défavorisées » :

- la déprise agricole est très forte et l'élevage dit « extensif » apparaît comme la principale activité utilisatrice d'espace ;
- cette déprise a libéré d'importantes superficies dont l'utilisation actuelle paraît davantage relever de la « cueillette » que d'une utilisation productive (les parcours) ;
- le mode d'utilisation de ces espaces ne semble pas permettre une valorisation optimum des ressources ni assurer leur renouvellement (embroussaillage, fermeture du parcours) ;
- cette utilisation est souvent réalisée dans le cadre de formes sociales dont la reproduction est très incertaine.

¹ Le terme « région » est entendu ici au sens de « région agricole » telle qu'elle est définie par le Ministère de l'agriculture. Pour le département du Gard, on dénombre huit « régions » : Grands Causses (Causse Noir), Causse du Larzac, Cévennes, Soubergues, Garrigues, Bas-Vivarais, Vallée du Rhône, Plaine Viticole (cf. carte)

² Cf. signification des sigles en fin d'ouvrage.

Dans ce constat de la régression des zones « défavorisées », les pratiques des éleveurs sont parfois mises en cause, au terme d'une analyse sommaire : le caractère « traditionnel », « dépassé », des pratiques pastorales est alors dénoncé, sans prise en compte du contexte social, en particulier démographique, de leur mise en œuvre.

Notre approche des aménagements parcellaires réalisés dans le Gard s'appuie sur d'autres conceptions en matière d'analyse des systèmes de production animale dans les zones « défavorisées » méditerranéennes... Les transformations de l'agriculture française durant ces trente dernières années ont été déterminées par le développement d'un ensemble de techniques de production caractérisées par « *une artificialisation poussée du milieu à travers l'accumulation d'un appareil de production lourd et exigeant* » (Labouesse, 1982).

Ce modèle technique, que l'on peut qualifier de dominant en ce sens qu'il a longtemps été considéré comme la seule voie d'augmentation de la productivité, ne s'est toutefois pas étendu à l'ensemble du secteur agricole. Il a produit une différenciation du territoire, en ne valorisant que la fraction des ressources susceptible d'être exploitée de manière rentable par l'ensemble des techniques qui le caractérise. Sur l'autre ensemble des ressources, une part importante des pratiques productives a disparu, du fait de la baisse relative de leur productivité par rapport à celle dégagée dans le modèle dominant. Ce processus de dévalorisation des ressources s'est traduit par une réduction de la diversité des systèmes de production et des modèles techniques et par une forte déprise sur une partie du territoire.

À des degrés divers, entre autres déterminés par la concurrence des activités extra-agricoles, la déprise et l'abandon cultural ont dégagé des opportunités d'extension peu coûteuses. Elles ont pu être utilisées par certains producteurs agricoles détenteurs de savoir-faire particuliers qui leur permettent d'utiliser les ressources délaissées par le modèle technique dominant. C'est dans ce contexte que l'élevage ovin « extensif » s'est trouvé promu « *au rang de production principale puis – hélas – exclusive* » (Blanchemain, 1979).

Les anciens systèmes de mise en valeur des zones de coteaux et de montagnes sèches, « *très diversifiés, n'ont plus été reproduits sans que toutefois de nouveaux systèmes stables puissent s'installer, du fait des structures foncières, de la faiblesse de la force de travail et des moyens financiers des exploitations qui restaient* » (Martinand, 1982).

Ainsi, les exploitations d'élevage de ces régions se caractérisent par un taux de renouvellement très limité. Au rythme des abandons, de nouvelles opportunités d'extension se présentent, ce qui peut permettre aux exploitations restantes de conforter leur systèmes, en faisant l'économie d'interventions d'entretien des ressources.

Dans cette étude, il a été tenté de situer les « améliorations pastorales » par rapport à deux grandes stratégies spatiales susceptibles d'être suivies par les exploitations d'élevage des zones dévalorisées.

La première voie est l'adaptation, forcément limitée, sur un espace restreint, des techniques de mise en valeur du modèle dominant. Elle se caractérise par une injection croissante de capital et la concentration des interventions de culture et d'entretien sur une surface faible, au profit d'une gamme réduite de ressources. Sur le plan fourrager, elle favorise une production importante pendant une période déterminée, ce qui permet une certaine économie de travail par rapport à un système pastoral essentiellement fondé sur le gardiennage. Des subventions, comme celles accordées dans le Gard, peuvent permettre de pallier la faible rentabilité du capital dans des conditions limites du modèle dominant.

La deuxième voie est l'extension pastorale sur les vastes espaces échappant à l'intensification fourragère. Rendus abondants par la déprise, ils offrent d'importantes opportunités de pâturage. L'extension est alors moins coûteuse que l'entretien ou la valorisation optimum.

La coexistence de deux stratégies dans chaque exploitation différencie leur territoire en deux grands types de surfaces : sur le premier, un maximum de production est recherché à l'unité de surface, tandis que sur le second, le prélèvement tend à prendre la forme d'un « écrémage » qui n'assure pas une valorisation complète des ressources.

Des travaux antérieurs du CEMAGREF, ont montré que, par le gardiennage, les pratiques pastorales mises en œuvre par les éleveurs leur permettaient de s'adapter de façon fine « *à des situations très diverses du surface disponible, de milieu naturel, de stratégie socio-économique...* » (Martinand, Millo, 1979).

La prise en compte et l'analyse de ces pratiques avaient alors permis d'esquisser des voies d'amélioration des modes d'exploitation des surfaces pastorales (CEMAGREF, 1982). Or, il apparaît que les aménagements parcellaires proposés dans diverses procédures « d'améliorations pastorales » relèvent de l'intensification fourragère classique sur une surface limitée. À elle seule, cette voie ne dégage pas de perspectives élargies de mise en valeur : « la palette des techniques utilisées (...) apparaît très pauvre face à la diversité des milieux » (CEMAGREF, 1982).

Dans l'arrière-pays gardois, les « améliorations pastorales » ont-elles induit d'autres logiques d'utilisation de l'espace ? Les nouvelles pratiques d'exploitations proposées sont-elles accessibles à tous les éleveurs ?

Par une représentation de la diversité :

- des systèmes techniques d'utilisation du territoire des éleveurs,
- des perspectives de reproduction économique des exploitations,

la présente étude propose une analyse du rapport de l'aménagement au développement agricole dans des zones méditerranéennes « défavorisées ».

Le programme des aides publiques aux « améliorations pastorales »

À l'aide de fonds du FIDAR et de l'EPR, la DDA du Gard octroie depuis 1976 aux éleveurs des zones « défavorisées » du département (Causses, Cévennes, Garrigues) des subventions pour la réalisation d'aménagements parcellaires à objectif fourrager ou pastoral : pose de clôtures, implantation de prairies, débroussaillage.

L'hypothèse des promoteurs de ces aides est que les aménagements parcellaires peuvent contribuer, à travers le développement de l'élevage :

- au maintien d'un certain niveau démographique dans les zones « défavorisées » en augmentant le revenu des éleveurs ;
- à l'entretien et à la protection de l'espace contre le feu et l'embroussaillage.

Les voies techniques privilégiées par la procédure sont l'utilisation de la clôture et la conversion d'une partie du parcours en prairies de pâturage.

Des données statistiques sur les systèmes agraires régionaux et des indications générales fournies par les dossiers individuels de subvention permettent déjà une première approche de la diversité régionale du recours aux « améliorations pastorales ».

Cette diversité révèle une plus ou moins bonne adaptation de la procédure (techniques et fonctionnement social de la politique d'aménagement) aux différentes possibilités de développement du haut-pays gardois.

Possibilités régionales d'intensification fourragère et pastorale

L'analyse de la situation agraire laisse apparaître un champ spatial d'application de la procédure potentiellement important comme l'attestent les données qui suivent :

Tableau 1. Structure de la surface totale des exploitations (ha)

	Surface totale	Terres labourables				Vignes	Verges	STH fauchée (1)	Bois et forêts	Autres composantes de la ST (2)
		Total	Céréales	Fourrages	Autres					
Causses	21 826	2 522	880	1 114	528	5	17	160	3 628	15 494
Cévennes	43 803	1 108	146	342	620	774	1 257	187	11 065	29 412
Garrigues	136 521	28 419	12 122	3 045	13 252	41 622	3 108	721	28 644	34 07

(1) STH : surface toujours en herbe. (2) ST : surface totale des exploitations

Source : RGA 1980

Pour l'ensemble des trois régions, 60% de la superficie totale des exploitations est constitué de surfaces non mécanisées : « bois et forêts » et « autres composantes de la ST », soit principalement parcours, landes, STH non fauchée. Mais ce champ potentiel pour l'amélioration pastorale varie selon les régions. Il représente 90% de la ST des Causses où domine la pelouse rase plus ou moins embroussaillée par de petits ligneux.

En Cévennes, cette proportion est du même ordre, mais la topographie (pente), le parcellaire et l'importance des ligneux hauts (châtaigniers, chênes verts) limitent plus que sur le Causse la mise en valeur culturelle de ces surfaces.

Un peu moins de la moitié de la ST des Garrigues n'est pas mécanisée, le taillis de chênes verts y domine, mais dans des situations topographiques souvent plus favorables au défrichement qu'en Cévennes.

Cependant, dans cet arrière-pays gardois, la potentialité de valorisation par l'élevage apparaît inégale entre les trois régions qui le composent.

Alors que la procédure entend conforter les exploitations agricoles en proposant une forme d'aide à l'élevage, il apparaît que cette activité n'est pas dominante dans l'ensemble de la zone étudiée :

Tableau 2. Répartition des exploitations dans 4 groupes d'OTEX (1) définies par la contribution de l'élevage d'herbivores à la formation de la marge brute standard (MBS)

	Causses	Cévennes	Garrigues
A. Cultures de vente sans herbivores ou élevage participant pour moins de 1/3 à la MBS	25	1 130	6 527
B. Polyculture-élevage (élevage = 1/3 à 2/3 de la MBS)	19	265	194
C. Élevage bovin dominant (plus de 2/3 de la MBS)	5	39	20
D. Élevage ovin ou caprin dominant (plus de 2/3 de la MBS)	83	394	160

(1) Orientation technico-économique de l'exploitation : elle est déterminée par la Statistique agricole à partir d'une estimation de la contribution de chaque production au revenu total de l'exploitation.

Source : SCEES, 1980

L'orientation élevage n'apparaît nettement que sur le Causse, où le système agraire est dominé par la spécialisation ovine laitière (production de lait pour les industries de Roquefort). Les terres labourables sont presque totalement consacrées à l'alimentation des brebis (tableau 1) : production de foin et de grain et pâturage sur des prairies dont la fauche est interrompue quelques années avant le retour d'une sole céréalière (pratique localement appelée « jachère »).

En Garrigues, le système agraire est dominé par la viticulture. L'élevage ovin était auparavant associé au système viticole : les troupeaux ovins fournissaient le fumier et bénéficiaient en échange de diverses possibilités de pâturage. Cette complémentarité a régressé avec l'introduction des engrais chimiques et des désherbants, et l'élevage s'est trouvé marginalisé.

Les Cévennes sont caractérisées par une plus grande diversité de leur système agraire, mais les surfaces consacrées à la production fourragère sont limitées (tableau 1) et ne sont pas intégrées à un véritable système cultural en rotation. Les systèmes d'élevage apparaissent comme en Garrigues assez marginalisés.

Dynamique globale du recours à la procédure

Jusqu'en 1982, 267 exploitations ont bénéficié des aides : 70 sur les Causses depuis 1976, 163 en Cévennes depuis 1977 et 34 en Garrigues depuis 1979 (carte 1).

Une panoplie limitée d'aménagements, surtout adaptés au « modèle ovin laitier »

A l'origine, la procédure a été mise en place à la demande d'un groupe d'éleveurs ovins laitiers des Causses. Dans cette région, les réalisations « d'améliorations pastorales » ont consisté principalement en 2 types d'aménagements :

- 1) Le défrichement et la mise en culture de bon parcours (souvent d'anciens champs) : soit pour agrandir la surface consacrée à la production de réserves (terres en rotation céréales-fourrages), soit pour installer des prairies non fauchées, hors rotation céréalière, réservées au pâturage en période de production laitière. Ce type d'aménagement introduit une innovation dans le système fourrager : le pâturage pendant la lactation était auparavant fourni par certaines soles du domaine en rotation ;
- 2) La constitution de grands parcs clôturés sur les parcours pâturés l'été et l'automne (dès la fin de la saison de traite). Il ne s'agit pas d'une réelle innovation dans l'exploitation des parcours : la clôture permet simplement d'éviter le gardiennage du troupeau sur parcours pendant une période de besoins réduits ainsi d'affecter la force de travail à des chantiers plus productifs (récoltes)

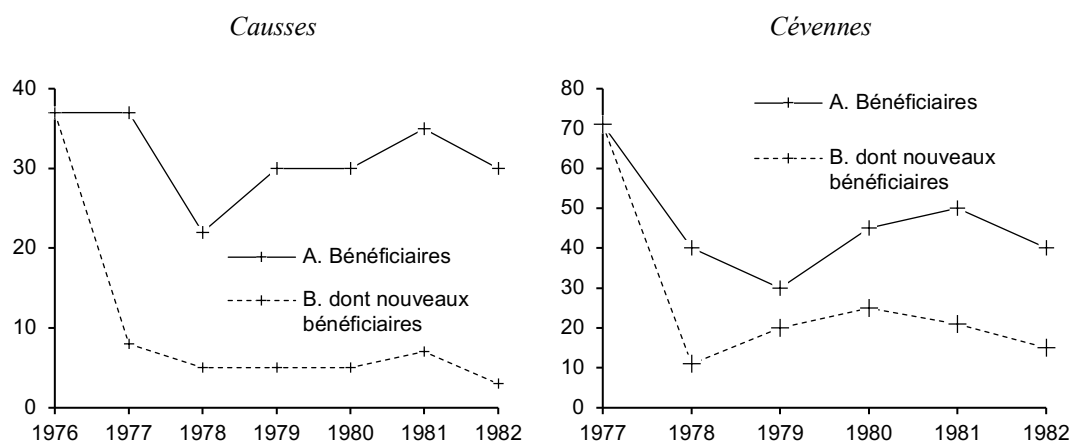
Les techniques ainsi mises en œuvre correspondaient clairement à une étape d'intensification du « modèle ovin laitier » dominant dans les Causses, et duquel est parti le mouvement.

La procédure a été ensuite étendue aux autres régions avec la même panoplie – limitée – d'aménagements (défrichement-semis, clôtures, plus rarement débroussaillage).

Un recours répété aux aides, par une clientèle qui se forme pour l'essentiel pendant les premières années de fonctionnement de la procédure

Pour les Causses et les Cévennes, où l'on dispose de séries annuelles suffisamment longues pour être exploitées, le graphique suivant permet de caractériser la diffusion des « améliorations pastorales ».

Graphique 1. Évolution du nombre de bénéficiaires par an



- Les exploitants étalent leurs réalisations dans une évolution progressive : une grande partie des dossiers de subvention émanent d'éleveurs qui renouvellent leur demande (écart entre les courbes A et B).
- La « clientèle » des aides s'est constituée rapidement et s'est peu étendue par la suite (la courbe B présente un maximum la première année).

Inégalité dans l'importance des réalisations

Les dossiers de subventions permettent d'apprécier la structure du recours aux aides pour les deux grands types d'aménagements proposés : les clôtures (subventionnées au km) et les « remises en valeur » : création de prairies ou, mais -c'est beaucoup plus rare, interventions légères sur parcours (éclaircies, débroussaillage sans semis).

Tableau 3. Répartition par classe de superficie de remise en valeur

N = nombre d'exploitations bénéficiaires de la procédure ; %S = pourcentage de la superficie remise en valeur dans la région

Superficie remise en valeur :	Causses		Cévennes		Garrigues	
	N	%S	N	%S	N	%S
0 ha (*)	13	0	28	0	10	0
Moins de 5 ha	20	8	93	49	9	12
5 à moins de 10 ha	10	12	19	40	12	42
10 ha et plus	27	80	3	11	3	46
Total	70	100	163	100	34	100

(*) exploitants qui n'utilisent par la procédure pour des « remises en valeur » mais uniquement pour la pose de clôtures.

Tableau 4. Répartition par classe de longueur de clôture posée

N = nombre d'exploitations bénéficiaires de la procédure ; %L = pourcentage de la longueur de clôture posée dans la région

Superficie remise en valeur :	Causses		Cévennes		Garrigues	
	N	%L	N	%L	N	%L
0 km (*)	2	0	24	0	17	0
Moins de 5 km	31	9	127	76	16	85
5 à moins de 10 km	16	22	11	20	1	15
10 km et plus	21	69	1	4	0	0
Total	70	100	163	100	34	100

(*) exploitants qui n'utilisent par la procédure pour la pose de clôtures mais uniquement pour des « remises en valeur ».

Les grandes réalisations (remise en valeur ou clôture) sont surtout le fait des exploitations caussenardes. On remarque dans cette région une certaine concentration des aides sur quelques exploitations : 27 réalisent 80% des remises en valeur de la région, près de 70% des clôtures sont posées par une vingtaine d'exploitations.

En Cévennes et Garrigues, la très grande majorité des exploitations a utilisé la clôture de façon modeste. Mis à part le fait que ces exploitations sont plus petites que celles des Causses, ces différences indiquent des techniques différentes dans l'utilisation de l'espace pastoral.

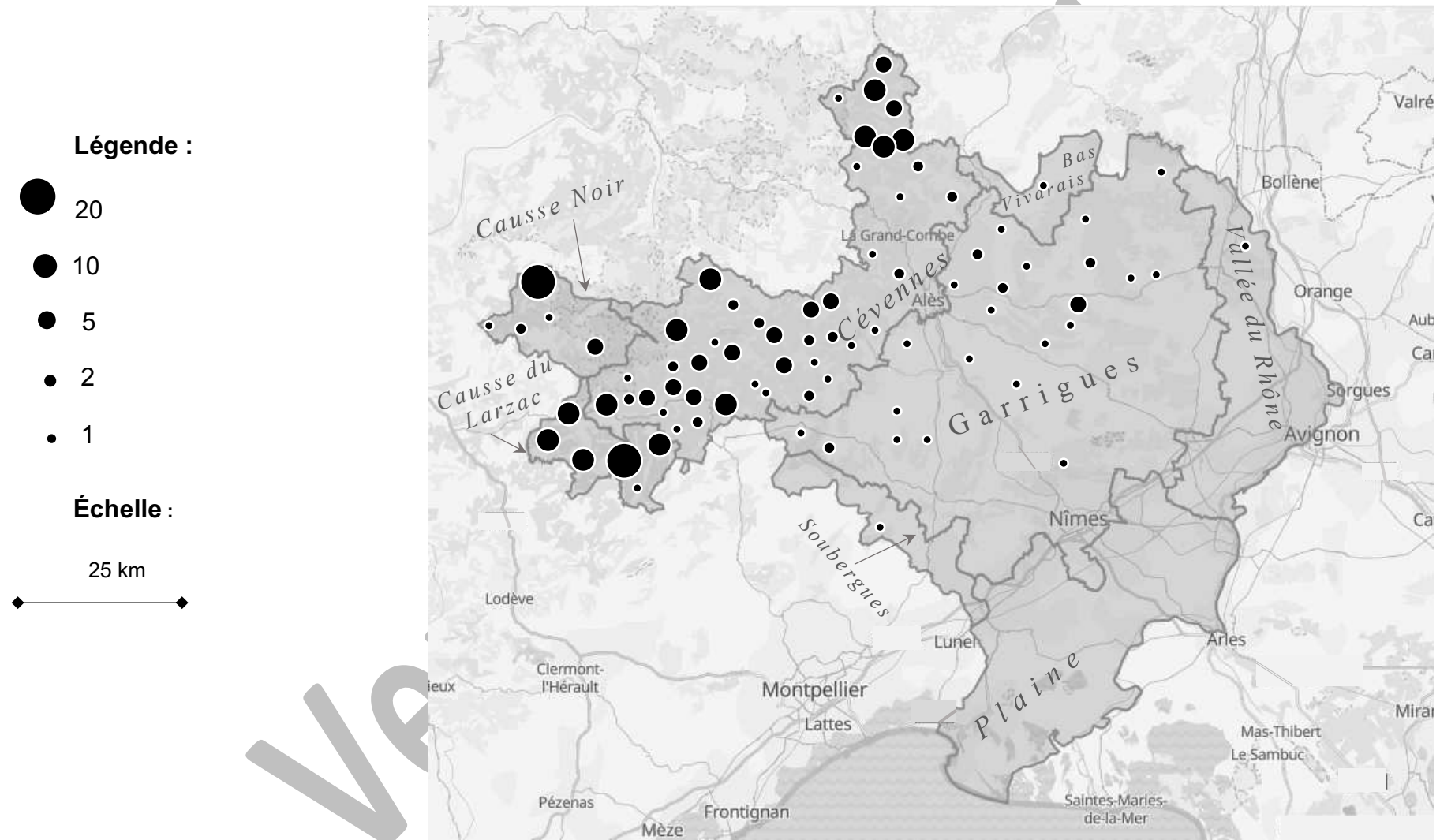
La diversité régionale des systèmes de production

Afin de préciser l'insertion des « améliorations pastorales » dans la diversité des exploitations, quarante éleveurs bénéficiaires des aides ont été enquêtés (sur 267 au total).

Les exploitations enquêtées ont été choisies en fonction des systèmes de production animale pratiqués (systèmes ovins principalement, l'élevage bovin étant peu représenté), de leur localisation géographique et de l'intensité de leur recours aux aides (carte 2)

Cette partie expose les diverses formes d'élevage représentées dans les régions étudiées, ainsi que quelques caractères généraux de leur pratiques d'utilisation de l'espace.

Carte 2. Nombre de bénéficiaires par commune. État fin 1982



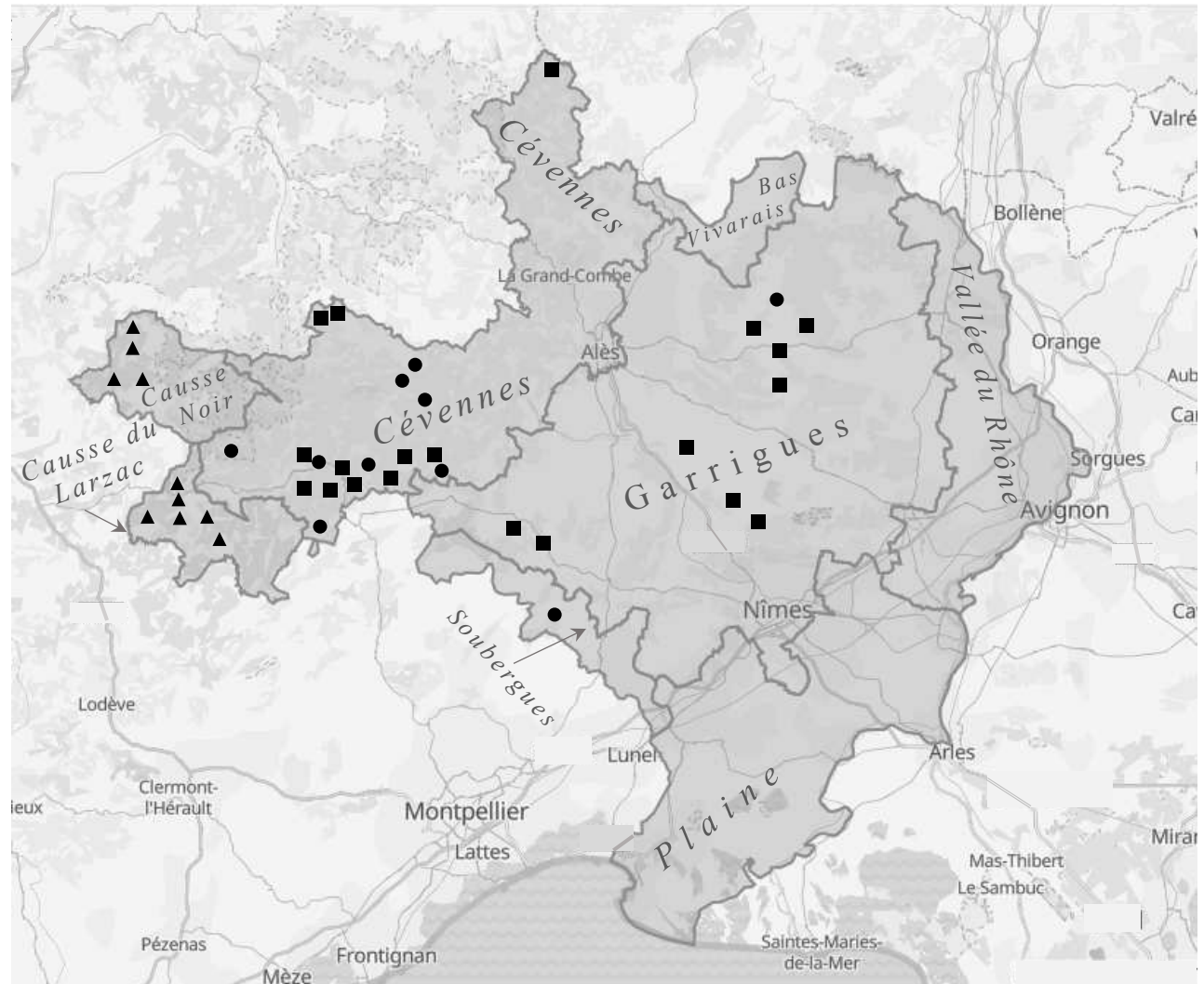

Carte 3. Localisation et type d'élevage des exploitations enquêtées

Légende :

- ▲ Ovins laitiers
- Ovins viande
- Caprins

Échelle :

25 km



Productions animales et systèmes d'élevage

Élevage ovin laitier des Causses

La spécialisation ovine laitière est générale dans les exploitations visitées, toutefois d'autres activités peuvent contribuer de façon moins importante à la formation du revenu :

- certaines tendent à diminuer avec la spécialisation laitière, l'accroissement des troupeaux et l'intensification fourragère : il s'agit de la vente de foin ou de céréales ou de l'accueil de transhumants ;
- un petit élevage bovin-viande (vaches allaitantes ou engraissement à l'herbe d'animaux achetés maigres) est entrepris par deux des dix éleveurs visités.

On constate dans ces exploitations une certaine homogénéité dans les systèmes d'élevage, qui résulte de leur adhésion à un même modèle d'intensification-spécialisation. Le fonctionnement des laiteries de Roquefort (dates fixes d'ouverture et de fermeture) a d'autre part un fort effet structurant sur les modes d'élevage. L'année ovine laitière est ainsi organisée :

- 1) *À partir de novembre, la saison de pâturage se termine, les brebis vont être alimentées à partir de fourrages conservés (fon, céréales) distribués en bergerie.*

Deux pratiques d'agnelage différencient les exploitations :

- dans la plupart des élevages, on observe deux périodes distinctes de mise-bas : la première en décembre-début janvier, concerne les femelles de deux ans et plus ; la deuxième, en février-mars, correspond à l'agnelage des primipares, vers 14 mois. Dans ces exploitations, l'âge de la première mise-bas a été avancé à 14 mois au lieu de 2 ans ;
- dans quelques élevages, les brebis n'agnellent qu'à partir de 2 ans : on observe alors une seule période d'agnelage en décembre -janvier.

La traite commence dès le départ des agneaux vers les centres d'engraissement à 3 semaines-1 mois, au poids de 12-14 kg.

- 2) *Vers avril, la mise à l'herbe prend le relais de l'affouragement hivernal pour assurer la lactation,*

on entre dans la période de production laitière à l'herbe, suivant la période de production en bergerie.

Selon le système fourrager, le relais entre les deux périodes est plus ou moins bien assuré : en l'absence de ressources de pâturage précoces suffisantes, la lactation peut chuter à la mise à l'herbe avant de remonter au démarrage de la végétation.

La période de production à l'herbe se déroule jusqu'à fin juillet, date de fermeture des laiteries. La lactation diminue plus rapidement sur les Causses méridionaux (Blandas) que sur le Causse Noir (Lanuejols). L'utilisation des landes pendant la lactation est plus ou moins précoce selon le système fourrager, mais elle ne devient exclusive qu'à partir du mois de juillet, c'est à dire pendant la période d'entretien des brebis.

Toutes les exploitations se sont engagées à des degrés divers dans un processus d'augmentation de la productivité :

- les effectifs des troupeaux augmentent ou ont augmenté depuis l'installation. Cet accroissement, parallèle à la diminution du nombre des élevages, traduit un processus de concentration, typique dans le rayon de Roquefort ;
- la plupart des éleveurs a construit de nouvelles bergeries, soit dans les années 1966-68, soit plus récemment, et ont mécanisé la traite ;
- la sélection se renforce, l'achat de béliers sélectionnés est général, l'insémination artificielle est adoptée par 3 des 10 éleveurs visités ;
- l'avancement de l'âge de la première mise-bas est pratiqué par la majorité des éleveurs, il augmente la productivité des femelles sur toute leur carrière.

L'augmentation de la productivité, d'abord recherchée par une intensification au niveau de l'animal, rend maintenant nécessaire l'adaptation du système fourrager.

Élevage ovin viande des Cévennes

C'est l'activité dominante des exploitations visitées. Contrairement aux Causses, cette spécialisation « élevage » semble plus résulter de la désagrégation du système de polyculture antérieur que d'un choix cohérent avec l'évolution d'une filière régionale.

Dans certaines exploitations, d'autres activités subsistent à côté de l'élevage ovin : arboriculture, maraîchage, fabrication de piquets de vignes.

Le mode de conduite du troupeau le plus fréquemment rencontré est caractérisé par un agnelage principal à l'automne, au retour de la transhumance, et un agnelage de rattrapage au printemps. Les agneaux sont élevés en bergerie. Les besoins de production laitière des brebis et d'engraissement des agneaux sont donc couverts principalement par des fourrages conservés.

L'agnelage unique de printemps, qui permet de tirer parti des ressources printanières des pâtures, est peu pratiqué : des agnelages tardifs en cette période peuvent en effet compromettre le départ en transhumance d'une partie des brebis allaitantes.

Deux types de production différencient les exploitations visitées : l'agneau lourd de bergerie (30-40 kg, 3-5 mois), le « petit agneau » ou agneau de lait (12-14 kg, 1 mois – 1 mois et demi) destiné aux ateliers d'engraissement.

Cette dernière production a supplanté l'agneau lourd dans la moitié environ des exploitations visitées. Ce choix permet d'économiser sur les achats de céréales et / ou d'accroître le troupeau en tirant parti des bâtiments existants

Élevage ovin viande des Garrigues

L'élevage ovin est l'activité principale de toutes les exploitations rencontrées, à l'exception d'une seule nettement plus orientée vers les cultures spéciales (arboriculture, asperges). Mais la spécialisation vers l'élevage est plus tempérée que dans d'autres régions : la céréaliculture de vente (blé dur, en particulier) et la vigne occupent souvent une place non négligeable.

Les modes de conduite rencontrés présentent généralement deux périodes d'agnelage, à l'automne et au début du printemps. Mais certains éleveurs, qui ne transhument pas, laissent le bélier en permanence dans le troupeau : les agnelages s'étalent dans l'année en présentant toutefois un maximum important au printemps.

Trois types de production d'agneaux sont pratiqués dans la région : l'agneau lourd de bergerie l'agneau léger (10-22 kg), le « petit agneau » (un seul élevage).

Élevage caprin (Cévennes et Garrigues)

Le niveau de production laitière est plus élevé dans les élevages spécialisés de type hors-sol. Par ailleurs l'élevage caprin fournit un revenu d'appoint aux exploitants en pré-retraite qui ont abandonné l'élevage ovin ou aux néo-ruraux polyactifs.

Tous les élevages visités transforment maintenant leur lait à la ferme. En Cévennes, les plus grands et les plus intensifs livraient auparavant leur lait, et plusieurs débouchés se sont succédés (Socapri, à Montpellier, coopérative de Moissac-Vallée-Française, coopérative du Vigan) ; à chaque fois, les tentatives d'organisation de la collecte ont périclité.

Les mises bas ont lieu en janvier et février, la production laitière est maximum au printemps et décroît jusqu'à l'été, les chevreaux sont vendus vers 1 mois à 9-10 kg.

Élevages bovins

Ces élevages sont peu représentés dans l'ensemble des exploitations visitées. Trois systèmes de production ont été rencontrés :

- vaches allaitantes Aubrac pour la production de brouards maigres (250 kg) : l'élevage est en plein air intégral, les mises-bas ont lieu de janvier à mars ; cette activité est entreprise sur le Causse de Blandas par un néo-installé et par un éleveur ayant abandonné l'élevage ovin laitier parallèlement à la réduction de la force de travail sur son exploitation ;
- production laitière : ce système a cours dans deux exploitations visitées du petit bassin laitier d'Alès-Saint-Ambroix, caractérisé par l'importance des terres labourables dans la superficie totale (peu de garrigues) ; toutes les exploitations vendent des veaux de boucherie d'un mois, l'une d'elles produit en outre en stabulation des bovins lourds (taureaux et génisses de 300-400 kg) ;
- production de veau de lait à l'étable : une exploitation des Garrigues de Lussan pratique cet élevage : les mises-bas ont lieu toute l'année, avec une pointe en juin.

Exploitation des ressources fourragères et pastorales

Structure de la surface fourragère et pastorale

Dans le territoire des exploitations, se différencient deux grands types de surfaces qui correspondent à des pratiques différentes de mises en valeur :

1) *La surface fourragère de base :*

C'est l'espace réduit sur lequel se concentre les interventions humaines d'aménagement, de culture ou d'entretien, elle mobilise une quantité relativement importante de travail (récolte, façons culturales) et de capital (aménagements parcellaires, améliorations foncières) pour produire à un moment donné une quantité importante d'unités fourragères à l'hectare (pour la pâture ou la fauche) : c'est le siège de l'intensification fourragère. C'est aussi le point d'ancrage spatial de l'exploitation, garanti par le faire-valoir direct ou par des baux stables.

2) *Les parcours :*

Ce sont les surfaces dont l'entretien et l'exploitation sont essentiellement assurés par les interventions des animaux ; elles représentent la part la plus importante de la superficie totale des exploitations. Contrairement aux surfaces de bases qui ne sont sollicitées qu'à des périodes précises du calendrier fourrager, le parcours est utilisé tout au long de l'année ; la pratique du gardiennage permet de valoriser l'hétérogénéité de ces surfaces.

Généralement, une grande partie du parcours utilisé n'est pas possédée en propre par l'exploitant (surtout en Cévennes et Garrigues). Les limites du territoire pastoral varient alors avec les opportunités qui s'offrent localement : autorisation tacite (voire simplement absence d'interdiction...), concessions verbales ou, plus rarement, écrites, à titre gratuit ou onéreux, en échange de fumier ou de divers services...

Présence d'un système cultural sur la surface de base

Dans les exploitations des Causses, la structure de la surface de base est la suivante :

- les terres les plus aptes à la culture mécanisée (sols profonds et peu pierreux des dolines) sont le siège d'une rotation culturale qui alterne : les céréales pour l'intraconsommation et éventuellement la vente, pendant 2-3 ans ; les prairies artificielles (légumineuses : luzerne, sainfoin) fauchées, pendant 4-5 ans ; la jachère pâturée, obtenue par enherbement naturel des prairies de fauche ; elle peut être remplacée par une sole de fourrages annuels (orge-vesce) ou de prairies temporaires (ray-grass italien, dactyle).

- une partie des surfaces fourragères est constituée par des terres n'entrant pas dans la rotation céréalière : il s'agit souvent de terres caillouteuses au sol peu profond, qui étaient autrefois cultivées avec la traction animale. Après une période d'abandon, elles ont été reconquises et ensemencées en prairies temporaires de plus ou moins longue durée. On notera toutefois que ce type de surface fourragère n'existe pas dans toutes les exploitations visitées.

En Garrigues :

On retrouve une organisation similaire de la surface de base : une partie entre dans la rotation céréales-fourrages, cependant que des prairies temporaires hors rotation sont implantées sur d'anciennes terres cultivées (les « hermas »). Dans certains cas, le fait que la majeure partie des terres cultivables soit réservée aux cultures spéciales (arboriculture, vignes, maraîchage) laisse très peu de place aux cultures fourragères : le parcours est alors la principale ressource de pâturage à laquelle s'ajoutent diverses opportunités saisonnières : chaumes, vignes, friches

Dans les exploitations des Cévennes :

Les surfaces mécanisables sont généralement trop réduites pour introduire un système cultural nécessitant des interventions fréquentes de travail du sol et le problème de renouvellement des prairies temporaires se pose souvent avec acuité. Pour accroître leur surface fourragère de base, les exploitants recourent à diverses pratiques offertes par le voisinage : concessions de fauche ou de pâturage sur les prés-vergers ou les prairies de vallées, extension et exploitation « minière » (Labouesse, 1982) sur les prés vacants libérés par la déprise agricole. Il en résulte un morcellement des surfaces de base qui induisent des difficultés spécifiques pour leur aménagement.

L'insertion des améliorations pastorales dans les systèmes d'exploitations

Systèmes techniques et recours à la procédure

Typologie des systèmes techniques d'utilisation des ressources fourragères et pastorales

La procédure d'aide aux améliorations pastorales propose essentiellement deux innovations en matière d'utilisation de l'espace :

- la création de prairies de pâturage par le défrichement-semis : cet aménagement participe d'une intensification fourragère classique par conversion d'une partie du parcours en parcelles plus productives à l'hectare/ L'innovation réside dans le fait de réserver au seul pâturage une partie de la surface de base, espace d'habitude consacrée à la production de réserves hivernales ;
- la pose de clôtures : la réalisation de parcs clôturés est susceptible de modifier les conditions d'utilisation du territoire pastoral ; la clôture peut permettre de réutiliser des zones éloignées du siège de l'exploitation ou embroussaillées sur lesquelles le gardiennage peut difficilement être mise en œuvre. Ce peut être aussi un moyen d'amélioration de la ressource pastorale : un chargement élevé des parcs est capable de faire évoluer la végétation (effet du pâturage et des déjections).

La prise en compte des diverses modalités de recours à l'une ou l'autre de ces techniques conduit à établir une typologie des systèmes fourrages (utilisation de la surface de base) et des systèmes pastoraux (utilisation du parcours). Ces typologies permettront de resituer le recours aux « améliorations pastorales » dans les logiques d'utilisation de l'espace des éleveurs.

La clef typologique de chacun des systèmes est la suivante :

SYSTEMES FOURRAGERS – COMPOSITION DE LA SURFACE DE BASE

- Surface de base nulle ou très réduite (élevages caprins hors sol ou élevages ovins menées sur parcours sans base fourragère..... TYPE FOURRAGER 1
- Surface de base uniquement fourragère, pas de rotation céréalière
 - Surface de base constituée principalement de prairies de fauche (plus de 70%)..... TYPE FOURRAGER 2
 - Surface de base comprenant plus de 30% de prairies pâturées non fauchées..... TYPE FOURRAGER 3
- Surface de base avec un bloc en rotation céréales-fourrages
 - Pâturage fourni principalement par le domaine en rotation, qui occupe plus de 80% de la surface de base..... TYPE FOURRAGER 4
 - Moins de 80% de la surface de base dans la rotation céréales-fourrages, pâturage fourni principalement par des prairies hors rotation TYPE FOURRAGER 5

SYSTEMES PASTORAUX – UTILISATION DU PARCOURS

- Parcours très peu utilisé et toujours en période d'entretien (élevages caprins privilégiant l'alimentation distribuée TYPE PASTORAL 1
- Parcours pâturé essentiellement en période d'entretien
 - En gardiennage..... TYPE PASTORAL 2
 - En parcs clôturés..... TYPE PASTORAL 3
- Parcours pâturé lors des périodes de besoins élevés (lactation, allaitement)
 - En gardiennage..... TYPE PASTORAL 4
 - En parcs clôturés..... TYPE PASTORAL 5

Logique d'utilisation de l'espace et recours aux « améliorations pastorales » dans chaque système technique

Systèmes fourragers

TYPE FOURRAGER 1

Dans ce système, l'intensification culturale est nulle ou du moins très réduite. L'alimentation des animaux est donc assurée par d'autres moyens que la culture fourragère :

- par l'achat à l'extérieur et la distribution en stabulation : c'est la voie mise en œuvre dans les élevages caprins à tendance « hors-sol » des Cévennes et Garrigues. L'espace disponible, non aménagé, est éventuellement pâturée en complément de l'alimentation distribuée. L'élévation de la productivité du pâturage n'est pas un objectif dominant de ces éleveurs qui consacrent l'essentiel de leurs moyens (travail, capitaux) à la fabrication de fromages ;
- par l'utilisation en gardiennage d'un vaste espace de parcours : une surface fourragère très réduite, complétée par des achats extérieurs de fourrages fournit les réserves hivernales, tandis que, par le gardiennage, l'éleveur mobilise tout au long de l'année un ensemble diversifié de ressources pastorales. C'est le système mis en œuvre par les éleveurs ovins, bergers ou « herbassiers »³ des Garrigues. Ces éleveurs ne possèdent pas ou très peu de foncier en propriété. Le troupeau est logé dans un mas viticole en échange de fumier.

³ Forme d'élevage ovin itinérant pratiqué dans le sud-est par des éleveurs sans terre, qui conduisent utilisent ses ressources par accord verbal ou « vente d'herbe », en garrigues, sur les « coussouls » de Crau, en transhumance estivale en montagne, parcourant les vignes en hiver....

L'essentiel des ressources de pâturage provient du parcours en garrigue (bois communaux, en particulier) et de diverses opportunités saisonnières (vignes et chaumes à l'automne). L'intensification sur les cultures spéciales (traitements phytosanitaires) et les concurrences d'usages en garrigues (chasse), ainsi que la disparition de l'ancienne complémentarité vigne-élevage (engrais chimiques), réduisent les possibilités de mise en œuvre d'un tel système : l'achat ou la location de terres et leur mise en valeur culturelle (recours à la procédure d'aide aux « améliorations pastorales ») s'imposent alors aux éleveurs désirant maintenir leur activités.

TYPE FOURRAGER 2

Ici, la surface de base est essentiellement constituée de prairie de fauche renouvelées périodiquement. Le pâturage s'effectue principalement sur parcours. Ce système se rencontre dans les élevages ovins viande ou caprins des Cévennes et Garrigues dans lesquels le gardiennage sur parcours est la technique fondamentale de pâturage. Les remises en valeur effectuées dans le cadre de la procédure sont modestes : elles augmentent la surface de fauche, assurant ainsi une plus grande sécurité dans l'affouragement hivernal et une plus grande indépendance vis-à-vis de l'extérieur (achat de foin)

TYPE FOURRAGER 3

Outre les prairies de fauche, la surface de base comprend une proportion de prairies réservées au pâturage, créées dans le cadre du recours à la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » par des éleveurs ovins ou caprins des Cévennes et Garrigues. Les éleveurs se sont ici engagés dans une logique plus ou moins poussée de substitution d'une partie du parcours par la prairie temporaire. Cette intensification fourragère permet d'atténuer les contraintes liées à la pratique du gardiennage (savoir-faire et main-d'œuvre disponible) : plus homogène et plus productive à l'hectare, la prairie permet de réduire le temps consacré au gardiennage. En implantant des espèces censées résister à la sécheresse (dactyle), les éleveurs ont également essayé d'accroître les ressources estivales de pâturage. La pérennisation de ces nouvelles ressources n'est toutefois pas assurée (embroussaillage) et le parcellaire, la topographie, ainsi que le manque de matériel, obèrent leur renouvellement par les voies culturelles classiques en particulier en Cévennes.

TYPE FOURRAGER 4

À la différence des systèmes précédents, la surface de base est ici le siège d'une rotation culturelle alternant prairies de fauche (luzerne) et céréales. Ce n'est guère qu'en Garrigues et surtout sur les Causses qu'un tel système est mis en œuvre. Certaines soles du domaine en rotation (jachères, fourrages annuels) fournissent les ressources de pâturage en période de besoin élevés (lactation printanière des brebis dans les élevages ovins laitiers des Causses). Les « améliorations pastorales » ont ici principalement consisté dans la création de terres labourables, intégrées à la rotation.

TYPE FOURRAGER 5

Comme dans le type précédent, un système de rotation culturelle, alternant prairies de fauche et céréales, est présent sur la surface de base. Mais, par le recours à la procédure d'aides aux « améliorations pastorales », ces éleveurs ont créé des prairies réservées au pâturage, hors rotation céréalière, qui offrent des ressources de pâturage plus intensives que le parcours en période de besoins alimentaires élevés (lactation des brebis laitières des Causses en particulier).

Dans ces deux derniers systèmes, le renouvellement des ressources créées est assuré par les voies culturelles classiques : ces exploitations des Causses et des garrigues ont la possibilité de mettre en place un système de culture (topographie, parcellaire, équipement).

Systèmes pastoraux

TYPE PASTORAL 1

Ce mode d'utilisation du parcours est celui des élevages caprins à tendance « hors-sol » : le parcours est en fait peu utilisé et le recours à la clôture reste très limité.

TYPE PASTORAL 2

Le parcours est principalement pâturé en dehors des périodes de besoins élevés. Une surface de base étendue assure les besoins de pâturage en période de production (lactation). La clôture est peu utilisée.

TYPE PASTORAL 3

L'utilisation du parcours est toujours reléguée en période de besoin d'entretien, mais la clôture remplace le gardiennage. Ce système est mis en œuvre par des éleveurs ovins laitiers qui désirent se libérer du gardiennage. Ce système est mis en œuvre par des éleveurs ovins laitiers (Causses) qui désirent se libérer du gardiennage pour affecter leur force de travail à d'autres activités (récoltes).

TYPE PASTORAL 4

Dans ce système pastoral, le parcours est sollicité toute l'année. Le gardiennage est considéré par ces éleveurs (ovins viande des Cévennes et Garrigues) comme la meilleure technique de pâturage dans un espace hétérogène. La clôture est peu utilisée.

TYPE PASTORAL 5

Les éleveurs (ovins viande des Cévennes et Garrigues) qui mettent en œuvre ce système s'efforcent d'utiliser la clôture comme outil d'amélioration de la végétation, mais le recours à la clôture paraît surtout déterminé par le manque de savoir-faire et de main-d'œuvre disponible pour le gardiennage (néo-ruraux, pluriactifs).

Ainsi, il apparaît que l'insertion des innovations proposées par la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » est restée limitée dans les systèmes d'exploitation.

- 1) *La création de prairies est une voie d'intensification fourragère classique qui suppose la mise en œuvre d'un système culturale*

Les systèmes techniques où la « remise en valeur » a été la plus intense sont caractérisés par une surface de base qui entre largement dans un système de cultures en rotation (types fourragers 4 ou 5). Dans ces exploitations, essentiellement localisées en Causses et Garrigues, le train de culture est suffisamment complet et important pour assurer d'abord une implantation correcte de la prairie (façons culturales qui suivent le défrichement au « bulldozer » réalisé par une entreprise) et ensuite son renouvellement.

Dans les exploitations cévenoles où le parcellaire est plus exigü, la topographie plus contraignante et l'équipement en matériel très réduit, la réussite technique de l'implantation de la prairie et son renouvellement sont très compromis. La pérennité des ressources implantées (leur évolution vers la pelouse naturelle) ne s'observe que dans des situations particulières (terrasses où la rétention d'eau est élevée, par exemple) et au prix de surcoût et de surtravail : fertilisation manuelle, arrachage des rejets ligneux (genêts)⁴. La constitution de CUMA pourrait dans une certaine mesure pallier la carence en matériel : il est révélateur à cet égard qu'un exploitant cévenol ait pu constituer une entreprise de travaux agricoles en concentrant les aides attribuées dans son voisinage.

⁴ Les techniques de stabilisation de la prairie par le pâturage en sont encore au stade expérimental, elles visent à assurer le renouvellement de la ressource en dehors des voies culturales, par l'exploitation par les animaux (chargement élevé) associé à la fertilisation. Cf. les expériences du Centre d'Études Phytosociologiques et Écologiques du CNRS – Montpellier.

2) *L'introduction de la prairie ne permet pas forcément de combler le manque de ressources pastorales*

La production maximum de la prairie a lieu au printemps. Dans les systèmes d'élevage ovin laitier, cette période correspond à une phase critique de besoins pour le troupeau : l'abondance de ressource précoces pourra permettre le maintien d'un niveau élevé de lactation à la mise à l'herbe. L'introduction de la prairie est donc techniquement cohérente.

À l'inverse, les éleveurs ovins-viande ont souvent cherché, par la création de prairies, à étaler vers l'été les disponibilités pastorales. En fait, le maximum printanier de production de ces prairies n'augmente les ressources pastorales qu'à une période où celles-ci sont déjà offertes par le parcours, en quantité importante et à moindre coût. Pour autant, le report du maximum printanier par l'ensilage n'est guère possible, les matériels courants étant peu adaptés au parcellaire cévenol ;

En fait, la création d'une ressource d'été suppose d'utiliser l'arbre comme un facteur d'ambiance fraîche pour décaler courbe de la production pastorale. Dans ce sens, des modes nouveaux de mise en valeur sylvopastorales (avec éclaircies et élagage du couvert boisé) doivent être étudiés.

3) *Lorsqu'il peut être mis en œuvre (savoir-faire et main-d'œuvre suffisante), le gardiennage reste considérée comme la meilleure technique de pâturage*

La clôture est surtout utilisée pour assouplir les contraintes de travail lorsque les exigences du système d'élevage l'autorisent, c'est-à-dire pendant les périodes de besoins d'entretien.

Ainsi, les éleveurs ovins laitiers continuent de garder, pendant la période de production laitière. L'utilisation de la clôture pendant cette période supposerait un allongement de la durée de pâturage pour obtenir le même niveau d'ingestion que par le gardiennage, ce qui nécessiterait de retarder la traite du soir.

En outre, le gardiennage permet de bien valoriser un parcours hétérogène (Martinand, Millo, 1979). La voie technique de reproduction de cette gestion fine passe par l'identification de zones homogènes et la réalisation de petits parcs (CEMAGREF, 1982). Or, cette voie n'a commencé à être vulgarisée qu'après la mise en place de la procédure d'aide aux « améliorations pastorales »⁵.

« Trajectoires de développement » des exploitations et recours à la procédure

Après avoir analysé l'impact des modes de valorisation de l'espace géré par les éleveurs, il est maintenant nécessaire de situer le recours à la procédure d'aides aux « améliorations pastorales » par rapport aux voies de développement des exploitations.

Typologie des stades de développement des exploitations

Pour apprécier si l'objectif de « développement des exploitations » assignés à la procédure a été atteint, nous proposons de replacer le recours aux « améliorations pastorales » dans les différentes trajectoires suivies par les exploitations.

Ces trajectoires se définissent par l'évolution au cours du temps de la quantité de moyen de production mise en œuvre par l'exploitation (Bourgeois, Sébillotte, 1978). Les exploitations spécialisées dans l'élevage, qui constituent l'essentiel de la clientèle des aides aux « améliorations pastorales », combinent trois moyen de production principaux : le foncier, les bâtiments d'élevage, le troupeau de reproducteurs.

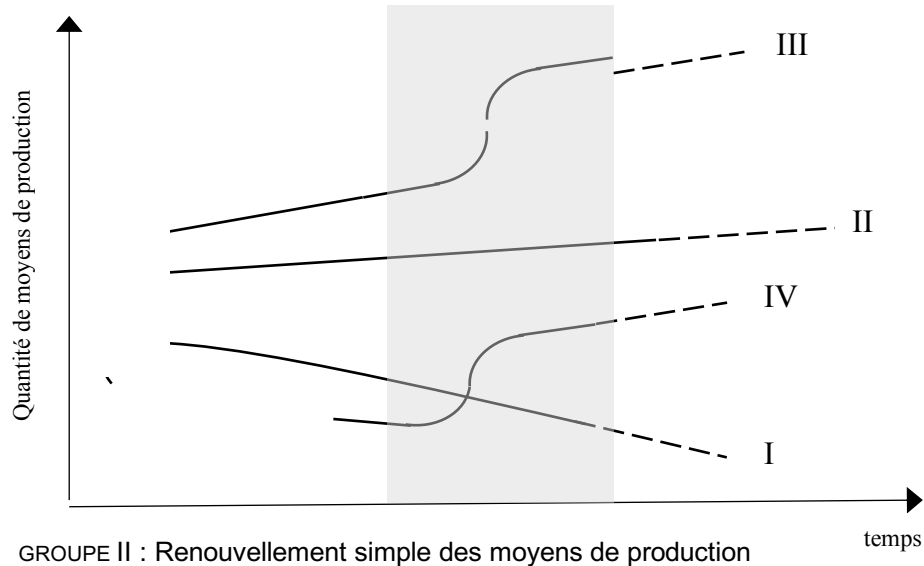
L'évolution de ces moyens de production au cours des 10 dernières années décrit la trajectoire suivie par les exploitations. Nous distinguons 4 types de trajectoires qui définissent 4 groupes d'exploitations à différents stades de développement (graphique 2, page suivante).

⁵ Les succès très récent (postérieur à notre étude) de la clôture électrique en Cévennes permet de supposer que cette voie commence à se développer.

GRUPE I : Renouveau rétréci des moyens de production

- Aucun investissement important n'est réalisé : agrandissent foncier inexistant (mais il peut y avoir extension quasi gratuite sur des espaces environnants libérés par l'abandon), bâtiments très anciens (par de constriction dans la période où celle-ci était encouragée financièrement – 1965-1970), troupeau en diminution.
- Les exploitants, âgés, se trouvent sans successeur et la fin de leur activité est proche.

Graphique 2. Schématisation des principales trajectoires



GRUPE II : Renouveau simple des moyens de production

- Les investissements restent faibles : ils assurent simplement, d'une année à l'autre, le maintien à un niveau identique (le produit brut augmente peu).
- Il s'agit d'exploitants installés depuis longtemps ou de jeunes agriculteurs qui reprennent l'exploitation de leurs parents sans introduire de changements importants.

GRUPE III : Renouveau élargi des moyens de production

- Une partie du surplus dégagé antérieurement est investie (agrandissement foncier, bâtiments, cheptel) pour augmenter la capacité de production⁶.
- Cette catégorie correspond aux exploitants dont l'activité implique déjà une forte capacité de financement, à des néo-ruraux qui s'installent avec de gros moyens financiers sur des exploitations dont les structures (SAU, bâtiments) permettent de dégager rapidement un revenu supérieur aux besoins familiaux.

GRUPE IV : Reconstitution des moyens de production lors d'une installation

- La reconstitution d'une exploitation viable à partir d'unités qui étaient auparavant abandonnées ou en « renouvellement rétréci » implique constitution du troupeau, agrandissement foncier, construction de bâtiments.
- Ces opérations sont conduites par de jeunes agriculteurs ou des néo-ruraux dont les investissements ne peuvent largement être financés par le surplus dégagé de leur activité actuelle ni par une épargne antérieure. D'où un recours important au crédit et la mobilisation de diverses autres sources de financement extérieures : aides à l'installation, double-activité, accueil à la ferme...

⁶ Dans les exploitations que nous étudions, cet accroissement des moyens de production n'intervient qu'à certains moments de leur évolution ; il ne s'agit pas de l'accumulation continue de capital d'un cycle de production à l'autre que désigne le concept de « reproduction élargie » dans la théorie économique de K. Marx (Maarek, Malinvaud, 1975).

Les tableaux 5 et 6 (page suivante) utilisent les typologies précédemment établies. Ils permettent de dégager les principales tendances du recours à la procédure des « améliorations pastorales » dans les différents groupes d'exploitations.

Chaque case des tableaux présente le nombre d'exploitations enquêtées qui relèvent d'un stade de développement (en colonne) et d'un type de système fourrager (en ligne, tableau 5) ou pastoral (en ligne, tableau 6), ainsi que le total des surfaces remises en valeur (tableau 5) et des longueurs de clôture posées (tableau 6) par ces exploitants.

Le tableau 5 ne prend en compte que les aménagements qui augmentent la surface de base. Quatre exploitations ont en outre utilisé la procédure pour des interventions légères sur la végétation des parcours. Ce type d'aménagement (debroussaillage, éclaircie, élagage) est resté très marginal (21 ha au total).

Un recours massif à la procédure dans les exploitations en renouvellement élargi (groupe III)

Dans ces exploitations, les importantes réalisations de « remise en valeur » accroissant la surface de base se sont inscrites dans une phase de modernisation de l'ensemble du système de production et d'augmentation de la productivité (accroissement du troupeau, augmentation des performances individuelles, agrandissement foncier, construction de bâtiments, achat de matériel).

L'amélioration parcellaire à grande échelle suppose donc un niveau élevé d'investissement préalable et n'a pu être mise en œuvre que par des exploitations de dimension économique importante qui dégagent de fortes capacités d'auto-développement.

Ces exploitations ressortissent de deux principaux systèmes de production :

1) Les grands élevages ovins laitiers des Causses

Leur recours à la procédure se traduit par la transformation d'une partie du parcours en prairies de pâturage de printemps hors rotation céréales-fourrages et par la réalisation de grands parcs clôturés sur landes pâturées en dehors de la période de production laitière.

Les prairies créées ont pour objectif de maintenir un niveau élevé de lactation à la mise à l'herbe, en relayant l'alimentation en bergerie à une période où les ressources offertes par les parcours sont insuffisantes. L'introduction de ces prairies permet de décharger le domaine en rotation de sa fonction pastorale et de le spécialiser dans la production de réserves (foin, gain). La rotation céréales-luzerne est accélérée par la diminution des soles de fourrages annuels ou de « jachère pâturée » (nom local d'une pratique qui consiste à ne plus faucher les luzernes pendant quelques années, laissant s'y installer des graminées spontanées, et de les offrir au pâturage) ; la structure de la surface de base évolue alors du type 4 vers le type 5.

Les parcs sur parcours permettent de supprimer le gardiennage lorsque les brebis sont à l'entretien (utilisation des parcours type 3), ils diminuent ainsi les contraintes de travail, mais sans introduire de changement notables dans l'évolution et dans la gestion des ressources du parcours.

La clôture n'est pas utilisée sur les pâturages de printemps, le gardiennage assure, selon les éleveurs, le meilleur mode de pâturage pendant la production laitière⁷.

⁷ On rappelle que les clôtures implantées dans le cadre de la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » étaient essentiellement des clôtures de type « grillage à moutons » fixé sur pieux permanents, et pas encore des clôtures électriques « 4 fils » également sur pieux permanents, mais plus faciles à déplacer, ou des filets électrifiés complètement mobiles, plus adaptées à une gestion fine (« rationnée ») du pâturage.

Tableau 5. Création de prairies selon le type de surface de base et le stade de développement

N : nombre d'exploitations ; S : superficie (ha) aménagée

Stades Surface de base	I	II	III	IV	Total	Effectif par nature d'élevage (*)
	Renouvellement rétréci	Renouvellement simple	Renouvellement élargi	Installation		
Type 1. Peu de surface de base	N : 1 S : 0,6	N : 1 S : 1,5		N : 4 S : 3,0	N : 6 S : 5,1	1 OV 5 C
Type 2. Fauche	N : 4 S : 4,2	N : 2 S : 2,7		N : 3 S : 15,0	N : 9 S : 21,9	3 OV 6 C
Type 3. Fauche-pâturage		N : 1 S : 7	N : 1 S : 5	N : 6 S : 33,5	N : 8 S : 45,5	5 OV 1 OL 2 C
Type 4. Rotation	N : 1 S : 1,3	N : 7 S : 32,5	N : 2 S : 31,0	N : 1 S : 1,0	N : 11 S : 68,5	5 OV 6 OL
Type 5. Rotation-pâturage		N : 2 S : 17,0	N : 3 S : 55,0	N : 1 S : 4,0	N : 6 S : 78,0	3 OV 3 OL
Total	N : 6 S : 6,1	N : 13 S : 60,7	N : 6 S : 91	N : 15 S : 56,15	N : 40 S : 214,3	17 OV 10 OL 13 C

(*) C : caprins ; OL : ovin-lait ; OV : ovin-viande;

Tableau 6. Pose de clôtures selon le type d'utilisation des parcours et le stade de développement

N : nombre d'exploitations ; L : longueur (km) de clôtures posée

Stades Utilisation des parcours	I	II	III	IV	Total	Effectif par nature d'élevage
	Renouvellement rétréci	Renouvellement simple	Renouvellement élargi	Installation		
Type 1. Peu utilisé		N : 1 L : 1,2		N : 7 L : 9,1	N : 8 L : 10,3	8 C
Type 2. Entretien - Gardiennage		N : 4 L : 15,7	N : 1 L : 0	N : 4 L : 10,5	N : 9 L : 26,2	5 OL 3 OV 1 C
Type 3. Entretien - Clôture		N : 2 L : 6,0	N : 3 L : 49,0		N : 5 L : 55,0	5 OL
Type 4. Production - Gardiennage	N : 6 L : 19,3	N : 5 L : 14,2	N : 1 L : 0,0	N : 2 L : 5,0	N : 14 L : 38,5	13 OV 1 C
Type 5. Production - Clôture		N : 1 L : 3,5	N : 1 L : 12,0	N : 2 L : 10,0	N : 4 L : 25,5	4 OV
Total	N : 6 L : 19,3	N : 13 L : 40,6	N : 6 L : 61,0	N : 15 L : 34,6	N : 40 L : 155,5	20 OV 10 OL 10 C

(*) C : caprins ; OL : ovin-lait ; OV : ovin-viande

2) *Les grands élevages ovins viande des Garrigues*

Les améliorations pastorales ont ici consisté dans la réalisation de prairies de pâturage hors rotation (on s'oriente vers une surface de base de type 5). La clôture n'est guère utilisée que sur les prairies : le parcours est exploité en gardiennage du fait de la présence d'un berger salarié et du statut juridique d'une grande partie des parcours, mise à disposition des éleveurs par de simples concessions de pâturage.

Outre l'augmentation des disponibilités fourragères en période de besoins élevés (printemps, automne), la création de prairies permet de dégager une certaine alternative à l'utilisation du parcours, en particulier lorsque son accès devient problématique (concurrence d'usage).

Un recours très limité dans les exploitations en déclin (groupe I)

Ici, le niveau des moyens de production ne permet pas une large adhésion au modèle d'intensification fourragère proposé, ni sa complète valorisation. En particulier, le train de culture très réduit ne permet pas d'assurer correctement l'implantation de la prairie de pâturage et surtout, obère son renouvellement.

Dans ce groupe, essentiellement constitué d'éleveurs ovins-viande des Cévennes et des Garrigues, le recours à la procédure ne modifie pas les systèmes techniques en place.

La ressource essentielle de pâturage reste le parcours exploité en gardiennage quelle que soit la période de la saison pastorale (utilisation des parcours type 4). Les remises en valeur ont pour objectif d'accroître modestement la surface de fauche. Elles augmentent ainsi la sécurité du système fourrager et permettent éventuellement de réduire les achats de foin. La clôture n'est guère utilisée que pour protéger les prés de fauche.

Un recours modeste et relativement peu innovant dans les exploitations en renouvellement simple (groupe II)

Ces exploitations connaissent aussi des contraintes qui interdisent de valoriser largement l'innovation proposée par la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » : équipement insuffisant et structures peu adaptées à une mise en valeur culturelle élargie. Ainsi, la plupart des exploitations du groupe maintient des systèmes techniques caractérisés par :

- la prédominance de la fonction « production de réserves » de la surface de base (type 2 ou 3) : la prairie réservée au pâturage est peu introduite ;
- le maintien de l'utilisation « classique » des parcours, propre à chaque système de production : gardiennage en période pastorale de forts besoins chez les éleveurs ovins-viande ; utilisation reléguée à la période d'entretien chez les éleveurs ovins laitiers, en gardiennage ou en grands parcs qui ne remettent pas en cause la gestion de la ressource.

La procédure est peu adaptée aux besoins des éleveurs qui reconstituent une exploitation sur des espaces marginalisés par l'abandon ou la régression des pratiques d'exploitation (groupe IV)

Une forte proportion des éleveurs de ce groupe est constituée par des néo-ruraux dont les capacités d'investissement sont faibles (en grande partie absorbées par l'achat du foncier) et qui fondent leur installation sur un système caprin en quasi hors-sol.

Cette forme d'élevage permet de valoriser sans compétences pastorales particulières un capital foncier et un capital d'exploitation modestes. Une grande partie de la force de travail est affectée à l'atelier artisanal de fromagerie. Ces éleveurs s'efforcent ainsi de capter une partie de la valeur ajoutée réalisable en aval de la filière.

Les aménagements parcellaires de ces éleveurs caprins sont très modestes : petites prairies de fauche, parcs d'exercice ou réalisations sans objectifs fourrager immédiat et il s'agit alors d'une première amélioration foncière nécessaire dans des exploitations jusque-là abandonnées (accès, débroussaillage des abords). L'aide à l'intensification fourragère apparaît alors détournée, mais au profit de « pré-aménagements » indispensables, non pris en compte par la procédure.

D'autres éleveurs du groupe IV mettent en œuvre des systèmes d'élevage qui utilisent davantage l'espace environnant (élevage ovin). La procédure est alors surtout utilisée pour reconstituer une surface de base mais sans que le mode d'aménagement proposé permette de réintégrer le maximum d'espace dans une utilisation productive (structures et équipement peu propices à une intensification culturale).

Ainsi, la procédure n'est pas adaptée à la situation des éleveurs du groupe IV qui représentent pourtant potentiellement la plus forte demande sociale pour la remise en valeur. On retiendra que la voie d'intensification fourragère proposée ne peut être directement applicable sur des structures trop longtemps soustraites aux pratiques d'entretien et d'exploitation.

Bilan régional

Dans l'arrière-pays gardois, l'élevage dans son aspect actuel, apparaît comme produit de la déstructuration d'anciens systèmes de production, plus diversifiés. Mais cette évolution s'est effectuée selon des dynamiques différentes selon les régions

Les Causses

À cet égard, les Causses se différencient nettement des Cévennes et des Garrigues : l'élevage ovin laitier a émergé comme dominante du système agraire. Intégrés à une filière de transformation encore florissante, ces élevages présentent des possibilités de développement et d'adaptation aux impératifs d'élévation de la productivité.

Les remises en valeur fourragère et pastorale de cette région s'inscrivent de façon cohérente dans le mouvement général d'intensification.

Le large recours à l'innovation du type de celle proposée par la procédure (création de prairies temporaires pâturées) est déjà perceptible dans l'évolution des données statistiques entre les deux derniers RGA.

Tableau 7. Évolution de la SAU et des surfaces fourragères et pastorales des Causses gardois

		Superficie agricole utilisée (SAU)	Surfaces fourragères et pastorales (prairies et parcours)					Total Surface en prairies et parcours
			Parcours (*)	Prairies			Total Prairies	
				Prairies permanentes	Prairies temporaires	Prairies artificielles		
1970	ha	14 361	12 174	214	11	851	1 076	13 250
	% Prairies et parcours	-	91,9%	1,6%	0,1%	6,4%	8,1%	100,0%
	% Prairies	-	-	19,9%	1,0%	79,1%	100,0%	-
1980	ha	9 503	11 264	103	264	850	1 217	12 480
	% Prairies et parcours	-	90,2%	0,8%	2,1%	6,8%	9,8%	100,0%
	% Prairies	-	-	8,5%	21,7%	69,8%	100,0%	-

(*) dont landes hors SAU

Source : RGA (SCEES)

Ces données semblent bien confirmer une tendance au remplacement de surfaces extensives (parcours et prairies permanentes) par la prairie temporaire. Celle-ci passe, entre 1970 et 1980 de 11 à 264 ha, soit de 0,1% à 2,1% de la surface en prairies et parcours et de 1% à 21,7% de la surface en prairies (hors parcours). Toutefois, la création de pâturages intensifs n'enraye pas la diminution de la pression agricole sur l'espace (baisse de la SAU).

Le succès global de la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » sur les Causses doit être expliqué par la prise en compte de plusieurs caractéristiques régionales :

- rappelons « l'effet filière » : le « modèle Roquefort » impose un effort de modernisation et le niveau du prix du lait de brebis permet la rémunération de cet effort : ces subventions pour « l'amélioration pastorale » ont ici accéléré un processus d'intensification déjà amorcé ;
- le système d'élevage comporte une période de fort besoin d'alimentation pastorale au printemps, les techniques classiques d'intensification fourragère permettent assez facilement d'y répondre ;
- ces exploitations mettent en œuvre un système de culture et possèdent un train de matériel assez complet qui leur permet de gérer et de renouveler les améliorations parcellaires ;
- le parcours se présente principalement sous forme de pelouse ; l'embroussaillage n'est en général occasionné que par de petits ligneux : le couvert végétal oppose ainsi peu d'obstacles au défrichage ;
- la topographie (peu de pentes) et le parcellaire (paysage ouvert, grandes parcelles) permettent de mettre en œuvre les moyens mécaniques courants .

Ce bilan global doit être toutefois tempéré : pour une part, les Causses gardoises se situent aux marges méridionales du rayon de Roquefort. Le modèle d'intensification fourragère rencontre ici plus d'obstacles que dans les secteurs plus océaniques de l'aire concernée. En outre, l'insertion dans une filière dynamique n'efface pas pour autant les disparités socio-économiques entre agriculteurs et le recours à la procédure reste diversifié en fonction des structures et des caractéristiques économiques des exploitations.

Ainsi, la procédure d'aménagement ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des rentes foncières différentielles dans la région.

La procédure n'a pas dégagé de perspectives pour une exploitation plus productive des parcours, le développement de la prairie temporaire tendant à reléguer l'utilisation des pelouses naturelles en dehors de la saison de lactation. Or, nos enquêtes ont révélé, dans un certain nombre de cas, une utilisation plus précoce de ces surfaces et d'autres travaux avaient montré que cette pratique n'était pas forcément corrélée avec un moindre niveau de production laitière (Vegriette, 1978). En conséquence, la substitution – forcément limitée – de la prairie temporaire au parcours ne devrait pas être considérée comme la seule voie d'amélioration du système fourrager et pastoral ; des interventions légères sur le parcours (fertilisation, sursemis) devraient être également envisagées.

Ce type d'intervention nous semblerait adapté à certaines exploitations périphériques du « rayon de Roquefort », situés entre Causses et Cévennes, qui ne peuvent multiplier les remises en valeur classique, compte tenu des contraintes imposées par les faibles aptitudes culturales de leurs terrains. Il pourrait constituer une voie d'amélioration moins coûteuse et par conséquent plus accessible et plus facilement reproductible.

Les Cévennes

Dans cette région, le recours à la procédure des « améliorations pastorales » ne résout pas les problèmes posés par la tendance des systèmes de production à l'orientation « mono-élevage », spécialisation « par défaut », produite par la décomposition des systèmes de polyactivité antérieurs (Blanchemain, 1979), spécialisation « pauvre » au regard de la production ovine laitière caussenarde : l'investissement foncier est ici mal valorisé.

Le recours à la procédure est en outre limité par un parcellaire particulièrement contraignant (obstacle à la mécanisation) et un couvert ligneux plus exubérant que sur la Causse. En Cévennes, la diversité du milieu ne peut être pleinement valorisée par la panoplie limitée d'aménagements proposée.

Ainsi, l'intensification fourragère proposée fournit essentiellement des ressources printanières, alors que dans ces moyennes montagnes « sèches », le principal facteur limitant des systèmes pastoraux est surtout celui provoqué par un déficit fourrager estival.

La transhumance est le moyen encore utilisé par certains exploitants pour résoudre ce problème, mais on connaît les contraintes actuelles au maintien de cette pratique (Saussol, 1970).

Un des enjeux (très peu pris en compte par la procédure) de l'aménagement pastoral de cette région et donc la création de ressources sylvopastorales d'été, dans lesquelles le couvert ligneux est géré pour favoriser une pousse herbacée estivale (Guérin, 1982).

Les Garrigues

Face à un mode d'utilisation du sol largement dominé par la vigne, l'élevage des Garrigues gardoises est assez marginal. Sauf dans quelques grands mas ovins (les derniers), les « améliorations pastorales » sont restées assez limitées.

Ces réalisations ont permis de pallier la diminution des opportunités pastorales offertes par la garrigue (usages concurrents) et certaines ressources saisonnières du territoire cultivé (chaumes, vignes).

Les remises en valeur ont ainsi permis de faciliter l'installation (au sein de stabilisation foncière) des éleveurs qui pratiquaient auparavant un mode d'élevage de type « berger » ou « herbassier ». Certaines ont d'ailleurs été entreprises dans ce but avant la mise en place de la procédure d'aide.

Le développement de la céréaliculture de vente semble être une tendance que les remises en valeur confortent lorsqu'elles sont intégrées dans la rotation céréalière.

Ainsi, bien que l'avenir de leur activité d'élevage soit souvent compromis, les exploitants ont valorisé leur patrimoine foncier grâce à la procédure.

Sur les exploitations récemment constituées par des nouveaux installés, on observe un phénomène déjà rencontré en Cévennes : la création d'importantes surfaces de prairies temporaires et l'emploi de la clôture participent à la définition de systèmes d'exploitation évitant le gardiennage, technique pas toujours maîtrisée par les néo-éleveurs et contraignante en travail. Pas plus que dans les autres régions la procédure n'est utilisée pour des interventions légères sur parcours. Il est difficile de faire la part entre les obstacles techniques et juridiques (statut du foncier) à de tels aménagements.

Comme le notait une étude sur les aménagements pastoraux envisageables dans les Garrigues de Lussan (SIELR, 1978), les techniques d'amélioration du parcours sont moins bien référencées que celles de la remise en valeur classique, cette dernière voie était alors celle envisagée par la majorité des exploitants.

La procédure n'a donc pas permis de pleinement appréhender le problème de la valorisation de la garrigue et de sa protection contre l'incendie. Le devenir de cet espace ne dépend pas uniquement des éleveurs, ceux-ci n'en étant pas les seuls usagers et ayants-droits.

Conclusion

La procédure d'aide aux « améliorations pastorales » du Gard propose une même voie technique de revalorisation et d'exploitation des « terres marginales ».

L'unicité du modèle proposé limite son insertion dans la diversité géographique et socio-économique des exploitations.

Il s'ensuit un succès inégal selon les régions : les modalités de recours à la procédure sont conformes aux disparités régionales, celles-ci ne sont que très peu modifiées. Les Causses, terroir d'une activité d'élevage intensifiée et modernisée, intégrée dans une filière dynamique, ont largement recouru à une voie d'aménagement adaptée au système de production locale. Malgré des réussites ponctuelles incontestables et l'allègement de certaines contraintes (gardiennage, coût de l'affouragement hivernal), les « améliorations pastorales » ne semblent pas pouvoir enrayer le processus de marginalisation de l'élevage en Cévennes et Garrigues.

Le succès de la procédure d'aide aux « améliorations pastorales » doit donc être apprécié :

En fonction du système agricole local :

- lorsque les améliorations se situent dans la logique d'un modèle technique dominant, elles sont préparées, soutenues et bien valorisées (cas du système ovin laitier des Causses) ;
- lorsqu'elles interviennent en marge du système dominant, dans un environnement de régression agricole, leur impact est très limité. La séquence technique que définissent ces « améliorations pastorales » ne peut être appliquée avec succès sans autre mesure d'accompagnement.

En fonction du stade de développement des exploitations :

- les investissements antérieurs des exploitations en renouvellement élargi ont préparé l'intégration des nouveaux aménagements, l'augmentation de la productivité rentabilise l'innovation ;
- dans les autres exploitations, il est nécessaire que les aménagements soient associés à un train d'actions collectives (de type CUMA) afin de compenser le manque de moyens de production pour valoriser l'innovation.

Les voies techniques proposées sont en nombre encore insuffisant pour permettre une meilleure valorisation de l'espace dans un plus grand nombre d'exploitations. Certaines pistes de travail peuvent être esquissées ici :

- recherche et vulgarisation de modes de gestion des ressources pastorales qui permettent leur stabilisation en dehors des voies lourdes de renouvellement culturel inaccessibles à la majorité des exploitations ;
- élargissement de la palette des aménagements à la mise en valeur sylvopastorale (CEMAGREF, 1982, Guérin, 1982, Thiault, 1974) ;
- adaptation des procédures d'aide à une amélioration progressive susceptible d'être réalisée par les exploitants eux-mêmes et non plus uniquement par des entreprises extérieures.

Bibliographie

- AREEAR - Atelier régional d'études économiques et d'aménagement rural, (1979). *Livre Blanc de la Montagne. Languedoc-Roussillon*. Ministère de l'agriculture, 94 p.
- Blanchemain A. (1979). *Présentation des parcours méditerranéens. Quelques aspects historiques*. In ; « Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens », XI^e Journée du Grenier de Theix, INRA, pp. 343-360.
- Bourgeois A., Sébillotte M. (1978). Réflexions sur l'évolution contemporaine des exploitations agricoles, *Économie rurale* n°12, pp. 17-28.
- CEMAGREF – Division Productions ovines et aménagement des zones sèches (1982). *Évaluation d'expériences de mise en valeur sylvopastorales et d'aménagement rural dans le Buech, Rapport de synthèse, rapport n° 1 : Analyse socio-politique, rapport n° 2 : analyse des pratiques de mise en valeur, rapport n° 3 : Évaluation patrimoniale et aspects forestiers*, Paris, ministère de l'agriculture, CEMAGREF, 195 p.
- Guérin G.(1982). *Contribution à l'élaboration d'un catalogue de références sylvopastorales pour valoriser les ressources naturelles méditerranéennes*. Contrat CEE, CEMAGREF, Montpellier, 120 p.
- Labouesse F. (1982). *La diversité du secteur agricole. Approche et réflexions à partir d'une forme originale d'élevage ovin méridional*. Inra-ESR, 88 p.
- Maarek G., Malinvaud E. (1975). *Chapitre XIV. La reproduction élargie*, In : « Introduction au «Capital» de Karl Marx . Un essai de formalisation, sous la direction de Maarek Gérard, Malinvaud Edmond. Paris, Calmann-Lévy, « Perspectives de l'économie », p. 267-286
- Martinand P. (1982). Quelques caractéristiques de l'élevage dans la zone méditerranéenne, *Forêt Méditerranéenne*, tome IV, n°2, p. 187-190.
- Martinand P., Millo A. (1979). *Différenciation du territoire des exploitations ovines des Préalpes du Sud*. In ; « Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens », XI^e Journée du Grenier de Theix, inra, pp. 397-407.
- Saussol A. (1970). *L'élevage ovin en Languedoc central et oriental*. Thèse de 3^e cycle en géographie, 3 vol., Montpellier, 296 p.
- SCEES – Services central d'études et enquêtes statistiques. (1982). *Recensement général de l'agriculture 1980*. Ministère de l'agriculture, 6 vol. (253-XIII p., 253-XIII p., 253-XII p., 136-XIII p., 121-XIII p., 253-XIII p.).
- SIELR – Service interdépartemental de l'élevage Languedoc-Roussillon. (1978). *L'élevage dans les Garrigues de Lussan et projets d'aménagement*. Montpellier, 76 p.
- Thiault M. (1974). *Applications possibles à dégager d'une expérimentation sur l'évolution de la végétation en milieu de garrigues*, Doc. int. Division de Phytoécologie générale, CEPE. L. EMBERGER, CNRS, Montellier, pp. 1-70.
- Vegiette B. (1978). *Utilisation des parcours, systèmes de production et techniques utilisées dans les exploitations ovines lait du Causse du Larzac*. ESITPA Le Vaudreuil, INRA Toulouse, 82 p.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Structure de la surface totale des exploitations (ha).....	7
Tableau 2. Répartition des exploitations dans 4 groupes d'OTEX (1) définies par la contribution de l'élevage d'herbivores à la formation de la marge brute standard (MBS)	8
Tableau 3. Répartition par classe de superficie de remise en valeur.....	10
Tableau 4. . Répartition par classe de longueur de clôture posée	10
Tableau 5. Création de prairies selon le type de surface de base et le stade de développement.....	23
Tableau 6. Pose de clôtures selon le type d'utilisation des parcours et le stade de développement	23
Tableau 7. Évolution de la SAU et des surfaces fourragères et pastorales des Causses gardois	25

(1) orientation technico-économique des exploitations

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Évolution du nombre de bénéficiaires par an	9
Graphique 2. Schématisation des principales trajectoires	21

LISTE DES CARTES

Carte 1 . Le département du Gard.....	3
Carte 2. Nombre de bénéficiaires par commune. État fin 1982.....	11
Carte 3. Localisation et type d'élevage des exploitations enquêtées	12

SIGLES

AREEAR	Atelier régional d'études économiques pour l'aménagement rural
ASA	Association syndicale autorisée
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDA	Direction départementale de l'agriculture
EPR	Établissement public régional
FIDAR	Fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement rural
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MBS	Marge brute standard
OTEX	Orientation technico-économique de l'exploitation agricole
RGA	Recensement général de l'agriculture
SAU	Superficie agricole utilisée
SCEES	Service central d'études et enquêtes statistique
SIELR	Service interdépartemental de l'élevage de Languedoc-Roussillon
ST	Superficie totale des exploitations agricoles
STH	Superficie toujours en herbe

